

# ÉTIQUETTE-ÉNERGIE POUR LAVE-LINGE ET LAVE-LINGE SÉCHANTS À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021

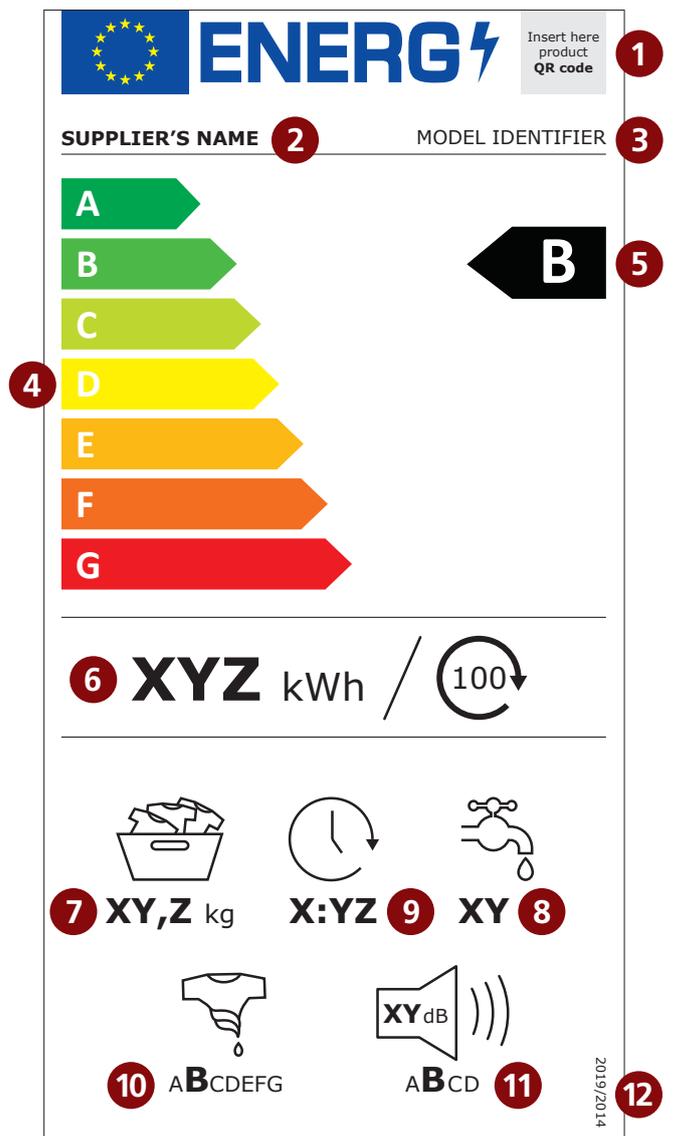
L'ÉTIQUETTE-ÉNERGIE D'UN LAVE-LINGE OU LAVE-LINGE SÉCHANT RENSEIGNE SUR SON EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET SES DIFFÉRENTES CARACTÉRISTIQUES.

## L'ÉTIQUETTE-ÉNERGIE

Lors de l'achat d'un nouveau lave-linge ou lave-linge séchant, il vaut la peine de considérer, en plus du prix, les coûts d'électricité et d'eau à long terme. Un coup d'œil sur l'étiquette-énergie et sur son échelle de A à G permet de connaître le rendement énergétique.

- 1 Code QR: lien vers les informations sur le modèle figurant dans la base de données européenne sur l'étiquetage énergétique des produits (base de données EPREL), indication facultative en Suisse
- 2 Nom ou marque du fabricant
- 3 Nom du modèle de l'appareil
- 4 Échelle des classes d'efficacité énergétique de A à G
- 5 Classe d'efficacité énergétique de l'appareil
- 6 Consommation d'énergie en kWh pour 100 cycles de lavage
- 7 Charge nominale en kilos pour le programme «éco 40–60»
- 8 Consommation d'eau par cycle de lavage, en litres
- 9 Durée du programme «éco 40–60»
- 10 Classification de la capacité d'essorage
- 11 Échelle du niveau sonore en dB(A) re 1 pW (puissance sonore) du cycle d'essorage
- 12 Désignation du règlement européen

La nouvelle étiquette-énergie sera obligatoire à partir de mars 2021. Les informations figurant sur l'étiquette se basent sur un nouveau programme de lavage standard: le programme «éco 40–60» avec chargement complet ou partiel, pour un linge de coton normalement sale déclaré lavable à 40°C ou 60°C au cours du même cycle de lavage.



Étiquette-énergie pour lave-linge  
(illustration: Commission européenne, 2019)

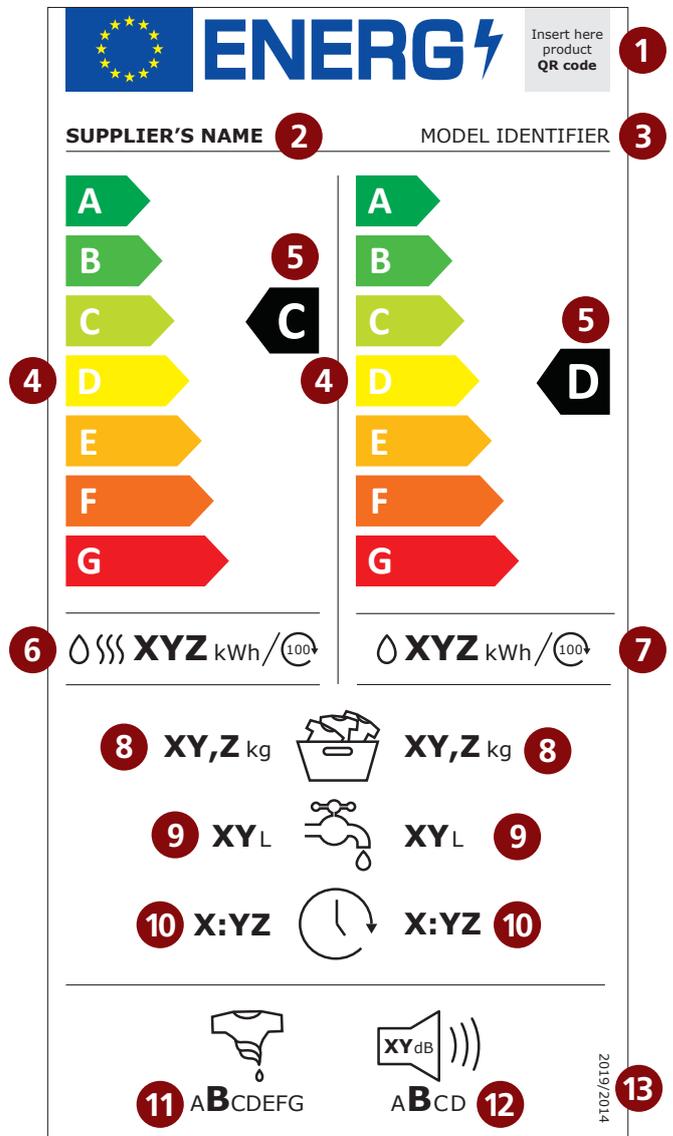


suisse énergie

Notre engagement : notre futur.

# ÉTIQUETTE-ÉNERGIE POUR LAVE-LINGE ET LAVE-LINGE SÉCHANTS À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021

- 1 Code QR
- 2 Nom ou marque du fabricant
- 3 Nom du modèle de l'appareil
- 4 Échelle des classes d'efficacité énergétique de A à G, à gauche pour le cycle complet (lavage et séchage), à droite pour le cycle de lavage
- 5 Classe d'efficacité énergétique de l'appareil pour le cycle complet (à gauche) et pour le cycle de lavage (à droite)
- 6 Consommation d'énergie en kWh pour 100 cycles complets
- 7 Consommation d'énergie en kWh pour 100 cycles de lavage
- 8 Charge nominale pour le cycle complet (à gauche) et pour le cycle de lavage (à droite)
- 9 Consommation d'eau en litres par cycle complet (à gauche) et par cycle de lavage (à droite)
- 10 Durée du cycle complet (à gauche) et du cycle de lavage (à droite) pour la charge nominale
- 11 Classification de la capacité d'essorage
- 12 Échelle du niveau sonore en dB(A) re 1 pW (puissance sonore) du cycle d'essorage
- 13 Désignation du règlement européen



Étiquette-énergie pour lave-linge séchant  
(illustration: Commission européenne, 2019)

# ÉTIQUETTE-ÉNERGIE POUR LAVE-LINGE ET LAVE-LINGE SÉCHANTS À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021

Les limites pour l'attribution à la classe, définie en fonction de l'indice d'efficacité énergétique (IEE), sont énumérées dans le tableau ci-dessous.

| CLASSE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE | LIMITES DE CLASSE POUR LES LAVE-LINGE ET LE CYCLE DE LAVAGE DES LAVE-LINGE SÉCHANTS |
|---------------------------------|---|
| A                               | $IEE \leq 52$   |
| B                               | $52 < IEE \leq 60$  |
| C                               | $60 < IEE \leq 69$  |
| D                               | $69 < IEE \leq 80$  |
| E                               | $80 < IEE \leq 91$  |
| F                               | $91 < IEE \leq 102$   |
| G                               | $IEE > 102$   |

| CLASSE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE | LIMITES DE CLASSE POUR LE CYCLE COMPLET DES LAVE-LINGE SÉCHANTS |
|---------------------------------|---|
| A                               | $IEE \leq 37$   |
| B                               | $37 < IEE \leq 45$  |
| C                               | $45 < IEE \leq 55$  |
| D                               | $55 < IEE \leq 67$  |
| E                               | $67 < IEE \leq 82$  |
| F                               | $82 < IEE \leq 100$   |
| G                               | $IEE > 100$   |

À partir de mars 2024, les lave-linge des classes F et G et les lave-linge séchants de la classe G et en partie de la classe F ne seront plus vendus. Par rapport à un lave-linge de la classe G, un appareil de la classe C consomme environ 35% d'énergie en moins.

L'étiquette-énergie contient des informations sur la consommation d'énergie par 100 cycles de lavage ainsi que sur la consommation d'eau. L'utilisateur peut calculer lui-même combien d'énergie et d'eau seront nécessaires pour l'utilisation de l'appareil.

La capacité d'essorage est également attribuée à une classe d'efficacité de A à G: plus le taux d'humidité résiduelle au terme du programme d'essorage est faible, moins il faudra d'énergie et de temps pour ensuite effectuer le séchage dans un lave-linge séchant.

De plus amples informations sur les lave-linge sont disponibles sur les sites [www.suisseenergie.ch](http://www.suisseenergie.ch) et [www.etiquette-energie.ch](http://www.etiquette-energie.ch).

# CHANGEMENTS DANS L'ÉTIQUETTE-ÉNERGIE POUR LAVE-LINGE

L'évolution technologique des lave-linge a été très rapide ces dernières années. L'étiquette-énergie n'ayant pas pu suivre ce rythme, elle a perdu de son importance lors de la décision d'achat, car tous les produits se sont retrouvés dans les meilleures classes d'efficacité énergétique. C'est pourquoi une nouvelle étiquette-énergie a été conçue.

## NOUVELLE ÉCHELLE

La principale différence entre l'ancienne étiquette-énergie et la nouvelle est l'introduction de l'échelle de A à G. Les classes avec le signe «+» disparaissent et les classes de l'ancienne étiquette-énergie sont toutes revues vers le bas. Par exemple, un appareil attribué précédemment à la classe A+++ peut se retrouver dans la classe C selon la nouvelle échelle.

Dans la classification de l'étiquette-énergie, il est prévu de n'attribuer aucun appareil à la classe A. Cette classe laissée vide doit permettre le développement d'appareils plus efficaces à l'avenir.

## NOUVEAU PROGRAMME STANDARD

Sur l'ancienne étiquette-énergie, l'efficacité énergétique d'un lave-linge était calculée sur la base d'une combinaison de différents programmes (60°C, 40°C, chargement complet et partiel).

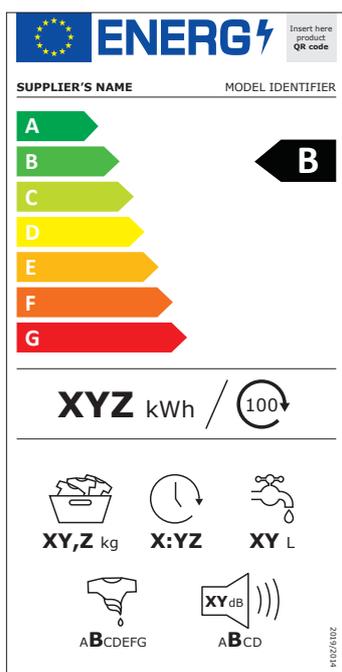
La nouvelle étiquette-énergie introduit le programme «Éco 40–60». Ce nouveau programme est conçu pour laver un linge de coton normalement sale déclaré lavable à 40°C ou 60°C au cours du même cycle de lavage. Il permet d'économiser de l'électricité et de l'eau tout en respectant des exigences strictes en matière de nettoyage. La durée maximale par cycle de lavage est limitée et dépend de la capacité nominale de l'appareil. Par exemple, le programme «Éco 40–60» pour un chargement de 8 kg de linge ne doit pas dépasser 218 minutes.

## CONSOMMATION D'ÉNERGIE POUR 100 CYCLES DE LAVAGE

Comme la consommation d'énergie peut varier sensiblement en fonction de l'utilisation qui est faite de l'appareil, la nouvelle étiquette-énergie indique la consommation d'énergie pour 100 cycles de lavage, sans émettre d'hypothèse quant à la fréquence d'utilisation, contrairement à l'ancienne étiquette qui partait d'une hypothèse de 220 cycles de lavage par an. Les consommateurs peuvent ainsi calculer eux-mêmes la consommation d'électricité de leur appareil en fonction de l'utilisation qu'ils en font. Par contre, comme la base de calcul a changé, il n'est plus possible de comparer directement l'ancienne étiquette et la nouvelle.



Alte Energieetikette



Neue Energieetikette